



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
30 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 octobre 2015, à 15 heures

*Président* : M. Hilale..... (Maroc)  
*puis* : M. Mohamed (Vice-Président) ..... (Guyana)

## Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17210X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 28 de l'ordre du jour : Développement social**  
(suite)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/70/173 et A/70/178)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (suite) (A/70/61-E/2015/3, A/70/118, A/70/156, A/70/161 et A/70/179)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/70/185)

1. **M<sup>me</sup> Mouflih** (Maroc) déclare que malgré les progrès accomplis en matière de développement, certaines régions sont de plus en plus à la traîne. Le nombre de pays fragiles continue d'augmenter et le terrorisme menace de nombreux pays et régions. Plus de 836 millions de personnes dans le monde vivent encore dans l'extrême pauvreté et plus de 60 millions de personnes ont fui la violence, les guerres et les persécutions. C'est un cri d'alarme qui a pour objectif d'inciter tous les acteurs à s'interroger sur la nécessité urgente de concevoir une coopération internationale ayant pour moteur une approche de développement fondée sur les atouts culturels, religieux, économiques, sociaux et politiques propres à chaque pays et région.

2. Le Maroc poursuit son cheminement démocratique incarné par l'adoption de la Constitution de 2011, le renforcement du système de protection des droits de l'homme et les processus de réforme lancés dans les domaines politique, économique et social. La croissance économique est restée stable depuis l'année 2000. Grâce aux réformes dans le domaine de l'environnement et à l'investissement massif dans les énergies renouvelables, le Maroc s'est classé parmi les pays du monde ayant réalisé les meilleures performances en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de politique climatique. Il dispose également de l'un des meilleurs programmes de développement humain dans le monde. Le pays continue à œuvrer pour la consolidation d'une coopération Sud-Sud efficiente. Son action vise à poser les jalons d'une intégration régionale et sous-régionale. La réalisation d'un avenir meilleur, plus équitable et prospère pour tous

dépendra de la capacité de la communauté internationale de mobiliser les ressources financières nécessaires et de revoir son approche du développement dans un esprit de solidarité et de coopération. La question de la paix et de la sécurité doit être érigée au premier rang de nos priorités, car elle est la condition *sine qua non* du développement durable.

3. **M<sup>me</sup> Landáburu** (Mexique), s'exprimant en qualité de représentante de la jeunesse, déclare que son pays a adopté une approche multidimensionnelle de l'élimination de la pauvreté, qui comprend la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Elle reste déterminée à partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans le domaine de la collecte et de la création de données statistiques. La pauvreté n'est pas due uniquement à l'insuffisance de revenus et son élimination exigera l'inclusion sociale et économique des groupes marginalisés tels que les migrants, les populations autochtones et les personnes handicapées. Reconnaissant le rôle décisif que jouent les jeunes, le Mexique a créé divers programmes visant à promouvoir l'inclusion, l'emploi et le volontariat des jeunes dans le but de créer des possibilités d'apprentissage et de prévenir les grossesses chez les adolescentes. La famille constitue, en effet, l'unité de base de la société, mais les changements démocratiques, la migration et d'autres facteurs sont à l'origine de plusieurs types de structure familiale. Il importe de promouvoir au sein de la famille l'égalité homme-femme, la reconnaissance de la valeur du travail non rémunéré et d'encourager la participation des hommes aux activités familiales.

4. Compte tenu des tendances démographiques, le Mexique a réitéré son appel aux entités du système des Nations Unies à intégrer les questions relatives au vieillissement dans leurs programmes de développement. Le Mexique invite également l'ONU à réformer les méthodes de travail de la Commission du développement social en lui permettant ainsi de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre du nouveau programme de développement. Enfin, la représentante invite les autres représentants de la jeunesse à la rencontrer afin de réfléchir ensemble à des propositions novatrices en vue de la réalisation des objectifs du développement social.

5. **M<sup>me</sup> Amadeo** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis encouragent leurs partenaires humanitaires qui interviennent dans les situations de crise à protéger et assister les personnes handicapées et à entretenir et améliorer leur savoir-faire technique en matière d'inclusion de ces personnes. Son pays a fourni un appui financier au Comité international de la Croix-Rouge en faveur de

projets de réadaptation physique, de soins médicaux d'urgence et d'appui psychologique aux personnes handicapées, ainsi qu'à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour les services de santé et l'achat de membres artificiels, d'auxiliaires de mobilité et d'autres aides. En ce qui concerne les familles, son gouvernement espère que l'Assemblée générale reconnaîtra la nécessité de politiques familiales pour tenir compte des nouvelles structures et compositions familiales. S'agissant des personnes âgées, les États-Unis procèdent régulièrement à des évaluations de leurs propres programmes et politiques nationaux d'aide aux personnes âgées et disposent depuis longtemps de lois, de politiques et de programmes visant à promouvoir un mode de vie autonome. D'autres programmes fournissent un appui aux aidants familiaux et soignants non professionnels. Un certain nombre de villes américaines participent au réseau mondial de l'Organisation mondiale de la santé intitulé « Villes et communautés-amies des aînés » et mobilisent des ressources publiques pour offrir des transports, des logements et des services de santé accessibles. Les États-Unis ont également une longue tradition de volontariat qui a donné lieu à de nombreux projets utiles tant dans le pays qu'à l'étranger.

6. **M<sup>me</sup> Gatto** (Italie) déclare que son pays, qui a siégé auparavant en tant que Vice-Président du Bureau de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, est heureux de constater que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 répond aux besoins des personnes handicapées. Outre la création d'un observatoire national conformément à la Convention, il a adopté des principes directeurs et un premier plan d'action national sur le handicap. S'agissant des personnes âgées, le Gouvernement encourage la notion de vieillissement réussi et a organisé un atelier du Groupe des Vingt sur l'économie des personnes âgées en juin 2015. Il encourage l'éducation des jeunes, la formation et le volontariat et a lancé un train de mesures visant à faciliter l'accès des jeunes au crédit pour les études, le logement et les affaires. Enfin, il encourage les coopératives sociales en tant que moyen d'autonomisation des femmes et des populations des zones rurales.

7. **M. Näkkäläjärvi** (Finlande), intervenant en qualité de représentant de la jeunesse, dit que les jeunes représentent plus de la moitié de la population mondiale et doivent faire partie de la solution à ses problèmes. Ils peuvent jouer un rôle crucial dans la réduction des inégalités, notamment en améliorant la condition de la femme. Vingt ans après la

Conférence internationale sur la population et le développement, beaucoup de femmes n'ont toujours pas le droit de décider librement des questions liées à la reproduction. L'égalité de traitement et le contrôle de son propre corps, ainsi que l'identité sexuelle sont des droits fondamentaux qui devraient être exercés par tous et pourtant plus d'un tiers des femmes dans le monde ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. La violence contre les femmes révèle souvent une discrimination sexiste dans la société, qui trouve sa source dans des structures de pouvoir favorisant les hommes. Il se félicite donc de l'entrée en vigueur en Finlande de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

8. Les objectifs de développement durable sont un hommage au succès de la coopération internationale et la clef d'un avenir meilleur. Leur adoption suppose un engagement envers le renforcement des droits et des possibilités des femmes et des femmes étant donné que, sans égalité des sexes, il ne sera pas possible de réaliser les autres objectifs. L'égalité des genres changera les sociétés et donc le monde.

9. **M<sup>me</sup> Ng** (Singapour) déclare que Singapour sera une nation « très âgée » d'ici à 2030 et reste pleinement attachée au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Afin d'exploiter le potentiel de longévité, elle mettra en œuvre un plan d'action ambitieux en faveur d'un vieillissement réussi comprenant plus de 60 initiatives. Parmi celles-ci, le travail, la formation, la santé et les activités de renforcement communautaires susceptibles de donner aux Singapouriens âgés un sens à leur vie et de contribuer à éliminer la discrimination sur le lieu du travail, les subventions salariales en faveur des employeurs qui embauchent des travailleurs âgés, un fonds visant à appuyer la formation des organismes communautaires et à déployer des bénévoles plus âgés, des initiatives de planification communautaire et d'aménagement urbain visant à renforcer les liens familiaux, la promotion des liens intergénérationnels la possibilité donnée aux aînés de vieillir en restant chez eux, des améliorations physiques visant à rendre la ville de Singapour plus adaptée aux besoins des personnes âgées, et des suppléments en espèces trimestriels en faveur des aînés à faible revenu. Des amendements législatifs protégeront les adultes vulnérables contre les sévices et la négligence et simplifieront le processus de nomination de membres de la famille pour représenter les intérêts d'une personne frappée d'incapacité mentale.

10. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme les trois piliers de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social : élimination de la pauvreté, plein emploi et emploi productif et intégration sociale. La mise en œuvre de la composante développement social devra se concentrer sur l'autonomisation des groupes les plus vulnérables et la promotion de l'intégration sociale afin de transformer la croissance économique en un vecteur d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

11. **M. Gallardo** (Pérou), prenant la parole en qualité de représentant de la jeunesse, dit qu'une éducation de qualité pour tous et l'inclusion économique et sociale sont des conditions préalables au développement durable. Dans le cadre de son plan national pour une diversification productive, le Pérou a aidé plus d'un million de jeunes à échapper à la pauvreté grâce à la formation dans ses centres de technologie et d'innovation et à d'autres programmes. Il investit un pourcentage croissant de son produit intérieur brut dans l'éducation et a réalisé l'enseignement primaire quasi universel, tout en offrant des bourses d'études à des milliers d'étudiants chaque année pour leur permettre d'étudier dans des universités étrangères. Le plan national pour l'égalité des sexes offre une assistance technique en vue d'autonomiser et de former les jeunes femmes.

12. **M. Qassem Agha** (République arabe syrienne) déclare que, 20 ans après l'adoption de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, la pauvreté et la faim persistent, le chômage a augmenté, et le terrorisme et l'occupation étrangère continuent de menacer la paix et la sécurité. La République arabe syrienne continue à faire de son mieux pour promouvoir le développement économique et social national, mais elle ne peut pas faire grand-chose face à la destruction infligée par des terroristes bénéficiant de soutiens étrangers et les sanctions économiques coercitives qui continuent d'être imposées unilatéralement par les États-Unis, ainsi que par les pays de l'Union européenne et la Ligue des États arabes, en violation flagrante des droits du peuple syrien au développement et à la santé. En réponse à une demande du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, son gouvernement a souligné qu'il existe plus de 58 trains de mesures financières et économiques unilatérales qui ciblent toute l'activité économique, financière, agricole et industrielle; les secteurs alimentaire, pharmaceutique, touristique et des transports; ainsi que la science et la culture. Il est regrettable que les rapports du Secrétaire général sur le

développement social n'aient pas accordé la considération voulue aux effets catastrophiques de l'occupation et du terrorisme sur le développement.

13. **M. González Franco** (Paraguay) déclare que malgré les progrès notables réalisés dans le domaine du développement social, les inégalités économiques et sociales dans les pays et d'un pays à l'autre continuent de croître. Le Paraguay a connu une croissance économique soutenue au cours des dernières années, mais le principal défi pour le Gouvernement reste la réalisation d'une croissance inclusive. Pour combler le fossé économique, le Paraguay a mis sur pied divers programmes et stratégies sociaux, qui ont permis de réduire de 50 % la pauvreté et l'extrême pauvreté depuis 2002. Dans le cadre de son plan de développement national à l'horizon 2030, qui fait de la cohésion sociale une priorité, il met en œuvre un programme de réduction de la pauvreté extrême conçu pour stimuler les revenus des familles vulnérables et améliorer leur accès aux services sociaux. En tant que pays en développement sans littoral qui est à la fois bénéficiaire et fournisseur de coopération internationale, le Paraguay souhaite réaffirmer l'importance des principes de l'appropriation par le pays, de l'alignement et de l'harmonisation, ainsi que de la diversité sociale et culturelle, et il prie instamment les donateurs de fournir des ressources pour appuyer les efforts nationaux visant à améliorer l'inclusion sociale.

14. **M. Hahn Choonghee** (République de Corée) déclare que compte tenu des disparités économiques et sociales persistantes, les travaux de la Commission pour le développement social restent très pertinents. L'approche holistique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 permettra à la communauté internationale de capitaliser sur les synergies qui existent entre les dimensions sociale, économique et environnementale et sa procédure d'examen rigoureuse devrait permettre à l'ONU d'accélérer sa mise en œuvre. Le nouveau cadre est basé sur la conviction que la dignité humaine doit prévaloir sur la prospérité économique et considère l'intégration sociale comme une condition préalable au développement durable. L'autonomisation des groupes désavantagés devrait générer plus de revenus que de dépenses car elle rendra les membres de ces groupes plus productifs. Les filets de sécurité sociale se révéleront également plus rentables. Compte tenu de la créativité, de l'énergie et du ferme attachement à la justice de sa jeunesse, qui a également bénéficié des enseignements tirés par les générations précédentes, la République de Corée ne peut qu'avoir confiance dans l'avenir.

15. **M<sup>me</sup> Cho Moon Sun** (République de Corée), prenant la parole en qualité de représentante de la jeunesse, déclare qu'autonomiser les jeunes grâce à un enseignement de qualité est l'une des clefs du développement social. Toutefois, l'orientation de l'enseignement est aussi importante que sa qualité. Les objectifs éducatifs devraient être, entre autres, d'encourager la citoyenneté mondiale et ses valeurs, ses droits et ses responsabilités qui pourront ensuite être transmis par les jeunes instruits à d'autres secteurs sociaux, notamment les groupes vulnérables.

16. **M<sup>me</sup> Moreno Guerra** (Cuba) soulignant l'importance de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, déclare que le développement social ne pourra pas être réalisé sans changer l'ordre économique international qui est intrinsèquement injuste et non viable. Les États doivent être les principaux artisans des politiques de développement social, et la collaboration internationale doit être authentique et ne pas être soumise à des conditions politiques préalables. Il est évident que la seule croissance économique ne pourra pas éradiquer la pauvreté, mais doit s'accompagner de mesures nationales et internationales visant à créer un environnement macroéconomique contribuant à cet objectif. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit privilégier la justice sociale et accorder une attention particulière aux trois piliers du développement social.

17. L'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de promouvoir le progrès social et d'améliorer le niveau de vie n'a toujours pas été respecté, tandis que les dépenses militaires des États atteignent plus d'un milliard de dollars chaque année. Les termes de l'échange se sont détériorés et l'aide publique au développement a fortement diminué en termes réels. Le transfert de technologie demeure limité et les marchés des économies développées continuent d'ériger des barrières élevées aux importations provenant des pays pauvres dont la dette extérieure plusieurs fois remboursée continue pourtant de s'accroître. Les inégalités entre les pays augmentent. Si les pays développés respectent leurs engagements pris en matière d'aide publique au développement, beaucoup peut être fait même avec très peu pour faire progresser le droit au développement de milliards de personnes.

18. Malgré l'embargo économique, commercial et financier, Cuba a réalisé les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a l'un des taux de mortalité infantile le plus faible du monde, il a réalisé l'alphabétisation de toute la population et est doté d'un système de soins de santé universel, et il consacre plus des deux tiers de son budget à la promotion du développement social.

19. **M<sup>me</sup> Bunvanit** (Thaïlande), intervenant en qualité de représentante de la jeunesse, déclare que, pendant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres devront se concentrer sur la réduction des disparités économiques et sociales qui existent entre les zones rurales et urbaines et le renforcement de l'intégration sociale pour tous, notamment pour les jeunes défavorisés. Son pays a considérablement réduit les taux de mortalité maternelle et de mortalité des moins de cinq ans en fournissant des soins de santé de base non discriminatoires, ainsi qu'un programme d'accès aux soins de santé à l'intention des ménages à faible revenu. Afin de réduire la mortalité dans les zones reculées, les Thaïlandais sont encouragés à adhérer à la philosophie « d'économie de suffisance » du Roi, qui préconise l'autosuffisance et la viabilité environnementale. On apprend aux jeunes des zones rurales à utiliser leur temps libre de manière productive pour aider leur famille et leur communauté.

20. **M<sup>me</sup> Pomkhatkaew** (Thaïlande), intervenant en qualité de représentante de la jeunesse, dit que son pays dispense un enseignement primaire et secondaire gratuit à tous, notamment l'apprentissage à distance à l'intention des élèves vivant dans les zones reculées. Le Gouvernement offre également de nombreuses bourses d'études universitaires, notamment en faveur d'étudiants venant de zones reculées. Des centres thaïlandais consacrés au journalisme spécialisé dans les problèmes de la jeunesse donnent aux jeunes l'occasion d'échanger leurs vues et d'acquérir des compétences. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a encouragé le volontariat chez les jeunes Thaïlandais et les a informés des questions environnementales au cours de la récente formation nationale sur le volontariat et l'autonomisation des jeunes qui s'est tenue à Bangkok. Elle est reconnaissante à l'ONU de ses efforts pour renforcer la participation des jeunes aux travaux de l'Organisation, notamment dans la formulation des objectifs de développement durable. L'Organisation devra poursuivre ces activités et encourager la participation des jeunes femmes et des jeunes handicapés, de façon qu'aucun groupe de jeunes ne soit laissé pour compte.

21. **M. Boukadoum** (Algérie) dit que, en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres se sont engagés à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'intégration sociale et à assurer un travail décent à tous. Ils devront accorder une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables et désavantagés et adopter une approche plus cohérente et intégrée du



développement. Ils devront également remplir leurs engagements concernant l'aide publique au développement, intégralement et dans les délais.

22. Au cours des 10 dernières années, l'Algérie a réduit de moitié son taux de pauvreté, essentiellement en augmentant les transferts sociaux. Les initiatives visant à favoriser les groupes désavantagés ont permis d'octroyer des allocations de solidarité mensuelles et d'accorder des exonérations fiscales. Le Gouvernement a réduit le chômage en prenant diverses mesures en faveur de la promotion de l'emploi et de la création d'entreprises. Il a réussi à dispenser un enseignement primaire et secondaire quasi universel en offrant des incitations aux familles pauvres. Il reste attaché à renforcer l'intégration économique et sociale des personnes âgées par une approche holistique.

23. **M. Shulgin** (Fédération de Russie) dit que, en raison de la crise économique, les efforts de développement devraient se concentrer sur la réalisation des objectifs sociaux et le renforcement des droits sociaux, en s'attachant en particulier à résoudre les problèmes des groupes les plus vulnérables. La Commission du développement social constitue un outil de coordination efficace sur ces questions, au sein du système des Nations Unies.

24. Malgré la situation économique complexe, la Fédération de Russie est résolue à honorer ses obligations sociales envers ses citoyens. Le Gouvernement s'efforce de réduire les inégalités matérielles et de lutter contre la pauvreté par des efforts constants en faveur de l'emploi et, plus récemment, un plan de relance à l'intention des petites et moyennes entreprises. Il prévoit de créer 25 millions d'emplois d'ici à 2030. S'agissant des personnes handicapées, il œuvre de concert avec la société civile pour surveiller le programme « environnement accessible » qui met en place des conditions de vie sans obstacle pour les personnes handicapées. Il a présenté son rapport initial au titre de la Convention sur les droits des personnes handicapées en 2014 et propose un candidat pour les élections de 2016 au Comité des droits des personnes handicapées. S'agissant du vieillissement, le Gouvernement s'emploie à améliorer la situation financière, matérielle et sanitaire des personnes âgées conformément aux recommandations du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Guidé par le Programme d'action mondial pour la jeunesse, il s'efforce d'inculquer aux jeunes la responsabilité civique, la tolérance, les habitudes d'hygiène, la moralité et les idéaux de paix et d'amitié entre les pays. Il attache une grande importance au renforcement de la famille et à la solidarité

intergénérationnelle, ainsi qu'à la famille traditionnelle et aux valeurs morales.

25. **M<sup>me</sup> Wachter** (Suisse), intervenant en qualité de représentante de la jeunesse, dit que les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social conservent toute leur pertinence, compte tenu des inégalités qui ne cessent de s'aggraver dans les pays et d'un pays à l'autre. L'adoption du Programme de développement à l'horizon 2030 a introduit un changement de paradigme et les stratégies nationales de mise en œuvre de ce programme devront se concentrer sur les causes qui sont à l'origine de ces tendances négatives. Le secteur privé peut renforcer sa contribution déjà considérable au développement social par ses investissements dans les secteurs clefs, des partenariats publics-privés et par la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises. L'Organisation internationale du Travail (OIT) doit déployer des efforts de développement durable pour promouvoir un travail décent pour tous. Sa délégation appelle tous les États Membres à ratifier les conventions fondamentales de l'OIT et encourage les acteurs sociaux tripartites – Gouvernement, travailleurs et entreprises – à mettre en œuvre la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

26. La pauvreté en Suisse est souvent causée par le chômage et par d'autres facteurs socioéconomiques tels que la composition des ménages, le niveau d'instruction et le statut migratoire. Dans sa lutte contre la pauvreté, la Suisse prône avant tout des mesures de prévention – en mettant en œuvre des conditions économiques favorables, en poursuivant une politique active du marché du travail et en développant une politique de formation répondant aux besoins du marché du travail – et un filet de sécurité sociale efficace. L'égalité des sexes est un élément essentiel au développement durable. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes et les filles sont encore privées de leurs droits les plus fondamentaux. Même en Suisse, les femmes n'obtiennent pas toujours l'égalité salariale avec les hommes et restent sous-représentées en politique et dans les milieux économiques. La délégation forme l'espoir que les femmes et les hommes de sa génération feront de l'égalité des sexes une réalité.

27. **M<sup>me</sup> Lange** (Allemagne), prenant la parole en qualité de représentante de la jeunesse, dit que les élèves de l'enseignement secondaire en Allemagne se posent beaucoup de questions sur les réalisations de l'ONU. Ils voient que le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de prendre de décisions à cause du droit de veto, que des objectifs climatiques modestes ont été formulés puis ignorés, et que les résolutions des Nations Unies ne sont

pas contraignantes. L'ONU prétend encourager des conditions de travail équitables, mais ne rémunère pas ses propres stagiaires. En attendant, de jeunes adultes restent sous-représentés dans le monde politique et la communauté mondiale reste inactive face à la guerre, la corruption, les États faillis et les catastrophes humanitaires.

28. **M. Kauschanski** (Allemagne), prenant la parole en qualité de représentant de la jeunesse, dit qu'il est temps de réformer l'ONU, qui est une institution sédentaire, complexe et léthargique. Les progrès dans un pays doivent être mesurés non pas en fonction du produit intérieur brut, mais en termes d'infrastructure fonctionnelle, de stabilité du gouvernement, d'égalité des chances, de salaires équitables, de justice sociale et de relations équilibrées avec les autres pays. Tous les États doivent être tenus responsables de la mise en œuvre des objectifs du développement durable. Les jeunes rejettent l'hypocrisie et sont des moteurs de changement, et leur énergie et leur vision doivent être mises à profit par des mécanismes locaux, nationaux et internationaux permanents. Les droits de l'homme appartiennent à tous, partout, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle ou du statut de réfugié.

29. **M. Olguín Cigarroa** (Chili) dit que l'une des priorités essentielles de son gouvernement est la réduction de la pauvreté et des inégalités. À cette fin, il a introduit des réformes dans les domaines de la fiscalité et du droit du travail et s'emploie à élargir l'accès à une éducation de qualité. En outre, il entend mesurer l'efficacité de ces changements sur base du nouvel indice de pauvreté multidimensionnelle national. Il s'efforce de mettre en place des systèmes de protection sociale susceptibles de protéger et de promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels de tous et de créer une société plus inclusive porteuse de moins d'inégalités et de davantage de possibilités, en particulier pour les jeunes. Grâce à des efforts coordonnés aux niveaux national, régional et local, il continuera à s'employer à assurer un enseignement de qualité universel, une véritable égalité des sexes, un développement écologiquement durable et des relations patronat-syndicats équitables, conformément aux objectifs du développement durable. Il a créé un conseil national des enfants et présenté plusieurs projets de loi visant à protéger les droits des enfants. Dans le but de protéger les droits des personnes âgées, il permettra au Service national des personnes âgées d'exercer une meilleure supervision des organismes qui leur fournissent des services. Le Gouvernement envisage également de créer un sous-

secrétariat aux affaires de handicap afin de protéger les droits des deux millions de Chiliens handicapés.

30. **M. Abdрахmanov** (Kazakhstan) déclare que les stratégies macroéconomiques et la stabilisation sociale sont nécessaires pour réaliser le bien-être des populations et de la planète. Conscient des ressources énormes nécessaires pour faire face aux défis persistants, nouveaux ou croissants, qui font obstacle au développement durable, le Président du Kazakhstan a récemment proposé que chaque État Membre envisage de transférer 1 % de son budget de la défense au Fonds pour les objectifs de développement durable.

31. En tant qu'État Membre responsable, le Kazakhstan a proposé d'accueillir un pôle régional des Nations Unies pour le développement et l'aide humanitaire pour l'Asie centrale. Le pays a une stratégie nationale ambitieuse conçue pour qu'il devienne l'un des 30 pays les plus développés dans le monde d'ici à 2050. Dans le cadre de sa stratégie de développement, il se propose d'accroître le financement des programmes destinés aux enfants, aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, en utilisant les revenus du Fonds national pour dispenser un enseignement de qualité, des soins de santé, des logements sociaux et une protection sociale renforcée. La stratégie cible également les pratiques en matière d'emploi et les relations sociales, l'emploi, les politiques salariales et le développement des technologies de l'information. Le programme mis en place par sa Feuille de route pour l'emploi crée des emplois pour les jeunes et leur offre un enseignement formel à tous les niveaux, une formation professionnelle et un accès au microcrédit. Le Kazakhstan a récemment ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et poursuit la mise en œuvre du plan d'action national pertinent. Le Gouvernement est également résolu à veiller à ce que les personnes âgées puissent vieillir dans la dignité et la sécurité.

32. *M. Mohamed (Guyana), Vice-Président, prend la présidence.*

33. **M<sup>me</sup> Bardaoui** (Tunisie) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 centré sur l'être humain redonne de l'espoir au développement social. Le modèle de développement de la Tunisie combine l'efficacité économique et une politique sociale à multiples facettes. Dans le cadre de son plan de développement pour 2016-2020, la Tunisie se propose d'améliorer son système éducatif pour parvenir à une meilleure employabilité des diplômés, de mesurer le retour de l'optimisme chez les

enfants et les jeunes, et de développer le système de soins de santé et de réformer les systèmes des pensions et d'assurance maladie afin d'assurer un meilleur encadrement des personnes âgées et des personnes handicapées. Son pays se propose aussi de prendre des mesures pour décentraliser et améliorer la gouvernance locale et régionale afin de réduire les disparités économiques entre les régions côtières et les régions de l'intérieur les moins développées.

34. **M. Ciss** (Sénégal) dit que l'approche holistique du nouveau programme de développement s'inscrit parfaitement dans le sillage des orientations politiques déjà appliquées au Sénégal, lesquelles comprennent des programmes de filets sociaux allant dans le sens du renforcement des mécanismes d'intégration des groupes sociaux vulnérables. Il s'agit notamment de programmes de bourses de sécurité familiale et de couverture maladie universelle accessible à 80 % de la population travaillant dans le secteur informel. La carte d'égalité des chances, ainsi qu'un programme national de réadaptation à base communautaire fournissent des services aux personnes handicapées, et un autre programme assure la prise en charge ainsi que la gratuité des soins de santé aux personnes âgées.

35. **M<sup>me</sup> Murphy** (Irlande), prenant la parole en qualité de représentante de la jeunesse, dit que les jeunes sont confrontés à des difficultés partout. Même dans un pays comme le sien, où 90 % des jeunes ont achevé leurs études secondaires et dont la moitié n'ont pas accès à l'enseignement supérieur, le suicide des jeunes reste un problème, en particulier celui des jeunes hommes. Le Gouvernement vient de lancer une nouvelle stratégie nationale pour la jeunesse pour aider tous les jeunes à réaliser leur potentiel. En tant que société, l'Irlande attend avec intérêt d'accueillir de nouveaux groupes de minorités et de réfugiés. Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action universel et elle demande aux États Membres de prendre en considération le rôle, les droits, les capacités et les contributions des jeunes au moment d'examiner les résolutions et les politiques. Les jeunes ne représentent pas seulement l'avenir, ils sont aussi le présent.

36. **M. O'Liatháin** (Irlande), prenant la parole en qualité de représentant de la jeunesse, dit que les représentants irlandais de la jeunesse s'inspirent de leur expérience et souhaitent participer aux activités des Nations Unies. Il encourage un plus grand nombre de pays à participer au programme de représentants de la jeunesse. Les jeunes sont touchés par les phénomènes actuels et ont une grande

capacité d'opérer des changements positifs. En Irlande, où les actes homosexuels étaient considérés comme des infractions pénales jusqu'aux années 90, la compassion, la détermination et l'organisation des jeunes ont largement contribué à faire de l'Irlande le premier pays dans le monde à adopter l'égalité devant le mariage par la voie d'un référendum national. Les jeunes doivent continuer à participer au processus décisionnel et ils doivent être associés au suivi et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

37. **M. Baomran** (Émirats arabes unis) déclare que la communauté internationale doit trouver de nouveaux moyens de s'attaquer aux difficultés existantes et émergentes qui entravent le développement social, notamment la croissance démographique, le chômage, le changement climatique, le terrorisme et les conflits armés. Au niveau national, les Émirats arabes unis ont affecté la moitié de leur budget pour la période 2014-2016 au développement social. Ils ont pratiquement pu éliminer la pauvreté en créant un environnement favorisant l'emploi pour tous en promulguant des lois de sécurité sociale et en adoptant des régimes de protection sociale. Ils ont assuré l'éducation gratuite à tous les niveaux et consacrent un quart du budget 2014-2016 à l'amélioration de l'enseignement et à la formation pédagogique. Les pensions de vieillesse, les soins de santé et l'aide à domicile en faveur des personnes âgées sont garantis par la loi. Le Gouvernement prend des dispositions pour promouvoir le développement des régions reculées et soutenir les familles vulnérables. Étant donné l'importance cruciale du développement social pour réaliser la paix et la sécurité mondiales, il vient de lancer les initiatives mondiales Mohammed Bin Rashid, fondation de développement massif dont les objectifs essentiels sont la lutte contre la pauvreté et la maladie, la diffusion des connaissances, l'autonomisation des communautés et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

38. **M<sup>me</sup> Sandoval** (Nicaragua) dit que la réalisation universelle de tous les objectifs du Millénaire pour le développement doit être l'un des objectifs fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sa mise en œuvre doit être fondée sur le principe de la responsabilité partagée mais différenciée et doit déboucher sur un nouveau modèle économique et financier et de nouveaux modes de production et de consommation basés sur la viabilité. Dans ce contexte, le Nicaragua continuera à militer pour un ordre mondial plus juste et plus solidaire. Pour y parvenir, les pays en développement auront besoin de ressources financières et technologiques suffisantes,



d'un renforcement des capacités et d'une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre leurs propres politiques nationales.

39. Le Nicaragua est sur le point de réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Ses efforts et ses politiques ont été reconnus par l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il continue de promulguer des lois en faveur des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées et de les associer au processus décisionnel sur les politiques et les activités qui les touchent. Les jeunes, les personnes âgées et la famille doivent continuer à faire l'objet d'une attention prioritaire de la part de tous les États. Le Nicaragua appelle les organismes des Nations Unies et les acteurs concernés à contribuer à créer des emplois inclusifs et à assurer la formation des jeunes en fonction des besoins du marché du travail.

40. **M. Rattray** (Jamaïque) déclare que son gouvernement a fait du développement social le pilier de ses efforts pour réaliser un développement durable centré sur l'être humain et il encourage toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration sociale et la croissance inclusive. Outre la promulgation d'une loi relative aux personnes handicapées qui fera date, il a récemment mis à jour sa politique nationale pour la jeunesse, pour la période 2015-2030, sur base des normes internationales et régionales et est en train de rédiger une loi sur l'épanouissement de la jeunesse qui exigera une budgétisation axée sur la jeunesse, fournira des niveaux appropriés de financement pour l'épanouissement de la jeunesse et intégrera les questions liées à la jeunesse. En reconnaissance du rôle essentiel que joue la famille dans le développement social, le Gouvernement a mis sur pied une commission nationale de soutien parental. En juin 2015, la Jamaïque s'est associée à d'autres pays des Amériques en adoptant à l'unanimité la Convention interaméricaine sur la protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

41. **M. Al-Obaidi** (Iraq) dit que les droits des jeunes, des personnes âgées et des personnes ayant des besoins spéciaux sont inscrits dans la Constitution iraquienne de 2005. Ils sont mis en œuvre par le biais du Ministère du travail et des affaires sociales et ont été récemment codifiés plus avant par une loi sur les soins aux personnes handicapées et une loi sur la protection sociale. Le plan national de développement 2013-2017 est conçu pour assurer la fourniture de soins de santé intégrés; élargir le système de protection sociale à l'intention des groupes

vulnérables; autonomiser les femmes et leur donner plus de possibilités et réduire le chômage des jeunes. Le plan vise également à élargir le réseau de protection sociale; autonomiser les personnes ayant des besoins sociaux et les intégrer dans la société; renforcer le rôle des organisations humanitaires et caritatives; assurer le suivi des questions liées à la migration et aux personnes déplacées de force; et tenter d'inverser l'exode des cerveaux. Étant donné l'interdépendance des liens entre le développement social et économique, l'Iraq s'efforce de réduire la pauvreté en prêtant assistance aux pauvres, en créant des programmes de microcrédit en faveur des jeunes, en accroissant les avantages sociaux et en luttant contre la corruption. Les nombreux obstacles au développement social en Iraq sont aggravés par la chute des prix du pétrole et les destructions infligées par les bandes terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Il appelle la communauté internationale à fournir un appui aux efforts visant à alléger les souffrances des victimes d'EIIL.

42. **M. Uğurluoğlu** (Turquie) dit que le monde fait face à la crise humanitaire la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale à l'heure où un nombre croissant de réfugiés fuient un conflit de longue durée qui a engendré des difficultés supplémentaires pour le développement social dans les pays d'accueil. La Turquie a ratifié toutes les grandes conventions internationales relatives au développement social et est en train de les intégrer dans sa législation nationale. La réalisation des objectifs de développement durable exigera de développer tout le potentiel humain, notamment les hommes et les femmes de tous âges, présentant ou non des handicaps. La Turquie continuera à accorder la priorité à veiller à ce que les personnes handicapées soient associées au processus décisionnel et aient accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à l'appui social et juridique; à sensibiliser davantage le public aux droits des personnes âgées et répondre à leurs besoins; à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes et à offrir un enseignement de qualité et des possibilités de travail décent aux jeunes. La communauté internationale doit mettre davantage l'accent sur la corrélation qui existe entre l'action humanitaire et le développement en apportant leur appui aux pays sujets aux conflits et sortant d'un conflit.

43. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation est heureuse de noter que 9 des 17 objectifs de développement durable sont liés au développement social. Son gouvernement attache une grande importance à garantir que les citoyens âgés puissent exercer les droits qui leur sont accordés par la culture, la

religion et la loi. À cette fin, il complète l'aide fournie par les membres de la famille, les bénévoles, les collectivités, les associations locales par des services variés, notamment des activités d'alphabétisation et un dispositif de sécurité du revenu, et offre un accès gratuit aux services sociaux et publics, ainsi que des installations de loisirs et des centres de traitement. Il a fait de la famille une partie intégrante de tous les plans et programmes de développement, dans lesquels il encourage et appuie la participation de la société civile et des organisations non gouvernementales. Son investissement dans les secteurs de l'éducation et de la santé a placé la République islamique d'Iran au sommet de la science et la technologie, malgré l'obstacle de sanctions illégales et injustifiées. Il accorde un rang de priorité élevé à assurer l'éducation et la formation des personnes handicapées et offre des incitations aux employeurs qui leur donnent du travail. Chaque État doit être capable de prendre ses propres décisions en matière de questions sociales, notamment s'agissant des politiques de régulation des naissances, conformément à ses propres conditions et exigences, en particulier les États dans lesquels le taux de croissance démographique est inférieur au seuil de remplacement.

44. **M<sup>me</sup> Nymo Riseth** (Norvège), intervenant en qualité de représentante de la jeunesse, dit que malgré la forte proportion de jeunes dans la population mondiale, les jeunes sont largement sous-représentés au sein des parlements. Ce déficit démocratique a entravé la protection de leurs droits de l'homme. Dans certains pays, des étudiants ont été expulsés de l'université et poursuivis pour leur engagement politique, et dans les pays en conflit, des écoles ont parfois été utilisées à des fins militaires. Les représentants de la jeunesse demandent instamment aux États Membres d'approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et d'apporter leur aide aux étudiants persécutés en raison de leur appui à la démocratie et aux droits de l'homme.

45. **M. Laugsand** (Norvège), intervenant en qualité de représentant de la jeunesse, dit que les représentants de la jeunesse norvégiens sont particulièrement préoccupés par les droits de l'homme des jeunes qui vivent dans le Territoire non autonome du Sahara occidental. Le meilleur moyen d'assurer une surveillance durable, indépendante et impartiale des droits de l'homme est d'intégrer la surveillance du respect des droits de l'homme dans le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. En fait, un mandat portant sur les droits de l'homme devrait être intégré dans toutes les opérations des Nations Unies. Pour garantir que

les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte, les indicateurs propres aux objectifs de développement durable doivent mentionner spécifiquement ce groupe et des données et des statistiques fiables doivent être mises à la disposition des décideurs, des experts et des organisations concernées. Les jeunes doivent participer activement à la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des objectifs de développement durable et être associés au processus de prise des décisions aux niveaux local, régional et international, de préférence par le biais de structures permanentes.

46. **M. Sargsyan** (Arménie) dit que son pays a accompli des progrès considérables dans le domaine du développement social, malgré les difficultés sociales et économiques exacerbées par un conflit et l'embargo imposé à l'Arménie. Plus récemment, son gouvernement a actualisé la stratégie de réduction de la pauvreté pour se concentrer sur la valorisation du capital humain, la croissance de l'emploi, l'amélioration de la protection sociale et la modernisation de l'administration publique. Dans le cadre de sa stratégie de développement pour 2014-2025, l'aide pécuniaire en faveur des groupes socialement vulnérables a progressivement été remplacée par des ensembles complets de services axés sur les besoins et visant à renforcer les capacités et les possibilités. Le plan d'action de l'Arménie concernant les droits de l'homme porte essentiellement sur le développement social, l'emploi et l'amélioration de la vie de la population. Compte tenu de l'adoption des objectifs de développement durable, les politiques et programmes devront être actualisés et harmonisés. S'agissant des personnes handicapées, beaucoup a été fait à cet égard depuis la ratification par l'Arménie de la Convention sur les droits des personnes handicapées. Plutôt que d'être des objets de compassion, ils jouissent maintenant de la qualité d'ayant droit et sont habilités à recevoir des services pour appuyer leur participation et leur intégration dans la société. Pour aider les personnes âgées, le Gouvernement a récemment adopté un programme visant à renforcer les services sociaux qui leur sont destinés, après consultation avec les parties prenantes.

47. **M<sup>me</sup> Poghosyan** (Arménie), intervenant en qualité de représentant de la jeunesse, dit que l'Arménie est convaincue que des lois, politiques et programmes nationaux renforcés sont nécessaires pour protéger les droits et répondre aux besoins des jeunes. Bien que l'Arménie ait accompli des progrès considérables dans d'autres domaines, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est toujours deux fois supérieur à la

moyenne nationale. L'Arménie doit améliorer la qualité de l'enseignement professionnel et l'adapter aux besoins du marché du travail, aux objectifs de développement et aux normes internationales. Elle doit également évaluer les lacunes en matière de compétences et aider les jeunes demandeurs d'emploi à trouver un travail décent. Elle doit exploiter l'esprit d'entreprise des jeunes et leur capacité d'innovation en continuant, par exemple, à capitaliser sur des incubateurs et des studios d'innovation fructueux lancés par le Fonds de développement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les membres de la diaspora arménienne.

48. **M<sup>gr</sup> Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'économie existe pour servir l'être humain et le bien commun. On affirme souvent que le développement économique finira par déboucher sur le progrès social. Toutefois, l'expérience a montré que lorsque les priorités économiques sont poursuivies pour elles-mêmes ou pour leur seul profit, les populations que les politiques de développement sont censées servir sont les premières à être laissées pour compte. Un modèle économique dicté par les seules forces du marché considère les marginalisés et les exclus comme sans valeur. La communauté internationale doit s'efforcer de retrouver un équilibre sain entre le profit économique et le bien commun, dans l'intérêt des populations et de l'environnement. Il demande aux États Membres et aux parties prenantes de renforcer leur engagement envers le développement et l'inclusion sociale dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont le succès sera évalué par le degré auquel il n'aura laissé personne pour compte.

49. **M<sup>me</sup> Rainer** (Autriche), intervenant en qualité de représentante de la jeunesse, dit que les réfugiés sont des personnes ordinaires qui fuient la guerre, la faim ou les persécutions. Les États Membres peuvent et doivent leur offrir la vie digne qu'ils méritent. Les clôtures ne sont pas une solution, car le mur qui a autrefois divisé le continent européen n'a apporté que douleur et violence. Les États Membres doivent s'employer ensemble à trouver un terrain d'entente pour rechercher une solution mondiale susceptible de préserver les valeurs de la Charte des Nations Unies. La solidarité à l'égard des réfugiés dont l'Autriche fait preuve actuellement la rend fière d'être autrichienne. Elle dédie son discours aux bénévoles, dont beaucoup sont des jeunes, qui sont intervenus pour aider les réfugiés au moment où les autorités étaient réticentes ou incapables d'agir.

50. **M. Lechien** (Belgique), intervenant en qualité de représentant de la jeunesse, dit que, conformément au Pacte

international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que la Belgique a ratifié, l'accès aux études supérieures doit être ouvert à tous en pleine égalité par l'introduction de la gratuité des études. Toutefois, cette porte de sortie traditionnelle de la pauvreté reste fermée à bon nombre de jeunes en Belgique en raison de systèmes de sélection et des coûts. Les États Membres doivent éliminer les systèmes de sélection, les frais de scolarité et toutes les autres barrières afin de réduire l'impact de la discrimination dans l'enseignement supérieur. Ce faisant, ils réduiront également les discriminations liées à l'emploi.

51. **M<sup>me</sup> El-Kaddouri** (Belgique), intervenant en qualité de représentante de la jeunesse, demande instamment à l'ONU et à ses États Membres de créer des emplois durables et décents pour les jeunes conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En Belgique, où un jeune sur cinq ne trouve pas d'emploi, les minorités ethniques ont trois fois plus de chances d'être au chômage. Les discriminations ethnoculturelles sont courantes sur le marché du travail dans de nombreux pays. Avec la crise mondiale des réfugiés, la nécessité de marchés de l'emploi inclusifs est devenue plus urgente que jamais. Elle demande à l'ONU et à ses États Membres d'accorder une attention particulière aux droits des minorités lorsqu'ils examineront la question du chômage. Les représentants de la jeunesse des Nations Unies sont un exemple de la force des équipes diversifiées.

52. **M<sup>me</sup> Nguyen Phuong Nga** (Viet Nam) dit que le développement social a toujours été une priorité de son gouvernement. Avec un engagement politique, des investissements importants et l'engagement des parties prenantes, le Viet Nam continue à progresser dans tous les domaines du développement social. Son gouvernement a une stratégie axée sur l'épanouissement des jeunes et il met en œuvre des politiques et programmes à l'intention des jeunes qui créent entre autres de nouveaux emplois pour plus d'un million de jeunes travailleurs chaque année. Bien que la population vietnamienne soit jeune, elle vieillit rapidement. Le pays dispose également de lois, de politiques et d'institutions nationales visant à protéger et à promouvoir les droits des personnes âgées, et il soutient les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, qui, il faut l'espérer, devrait mener à la rédaction d'un instrument juridique international. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre une stratégie de développement en faveur des familles, en particulier celles des régions rurales et montagneuses. La famille et ses membres sont protégés par la loi contre la violence familiale. Dans le cadre d'une stratégie de développement

durable, les coopératives, qui sont des moteurs importants de développement social au Viet Nam depuis 60 ans, joueront un rôle considérable dans la promotion de la production et de la consommation durables.

53. **M. Khan** (Pakistan) dit que l'objectif 10 des objectifs de développement durable, sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, revêt une importance particulière. La mise en œuvre de cet objectif et la réalisation des cibles pertinentes des autres objectifs de développement durable devraient accélérer les progrès vers la pleine réalisation de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Le Pakistan demeure résolu à réaliser ces objectifs et est attentif aux besoins des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables. Recherchant des effets de synergie entre les priorités de développement, il poursuivra énergiquement ses buts et objectifs nationaux dans le contexte du nouveau Programme à l'horizon 2030.

*La séance est levée à 18 heures.*